



Lancé par le Parti radical romand, le référendum a permis de récolter 658 signatures. Il a été remis fin décembre. ARCHIVES/PETER SAMUEL JAGGI

ÉLÈVES DE NIDAU Le corps électoral aura bel et bien le dernier mot

Les Romands fixés le 18 mai

DIDIER NIETO

Le sort des élèves francophones de Nidau se jouera bel et bien dans les urnes. Le Conseil municipal a confirmé hier la validité du référendum facultatif lancé contre la décision du Parlement de supprimer la possibilité offerte aux élèves francophones de suivre leur scolarité en français à Bienne. Cette proposition avait été faite par l'exécutif dans le but d'économiser environ 150 000 fr. par année (notre édition du 23 novembre). Le corps électoral nidiowien votera le 18 mai.

Lancé en novembre dernier par le Parti radical romand (PRR) – parallèlement à l'action «Touche pas à mes Welch!» –, ce référendum a permis de récolter 658 signatures valables, alors que seules 200 étaient nécessaires (notre édition du 27 décembre). «Le vote est une suite logique de ce que nous avons entrepris», a réagi Jean-Pierre Dutoit, conseiller de ville PRR et

porte-parole du comité référendaire.

Effets seulement en 2015

«C'est une bonne chose que la population se prononce sur cette question», a pour sa part commenté Sandra Hess, maire de Nidau, commune officiellement germanophone qui compte environ 20% de Romands au sein de sa population.

Le Conseil municipal a toutefois indiqué que même s'il était accepté, le référendum ne déployera ses effets qu'à partir de la rentrée scolaire 2015-2016. Les élèves francophones de Nidau qui entameront leur scolarité en septembre prochain n'auront donc pas la possibilité de fréquenter une école biennoise. Selon les estimations des autorités de Nidau, cela concernera quelque 14 nouveaux écoliers. «La planification scolaire pour la rentrée scolaire est en cours. Il n'est pas possible d'attendre le résultat du 18 mai pour déterminer les be-

soins de la commune en enseignants et en classes», a expliqué Sandra Hess. «Si le peuple accepte le référendum, nous devrons négocier de nouveaux contrats avec la Ville de Bienne, notamment concernant les conditions-cadres et les frais de transport. Cela prendra du temps», a encore ajouté l'élu libérale-radicale. Selon elle, même un vote organisé le 30 mars, soit l'échéance électorale précédente, n'aurait pas non plus permis d'éviter cette année de transition.

«En lançant notre référendum, nous étions conscients qu'il n'aurait pas de conséquence sur la rentrée scolaire de cette année», a réagi Jean-Pierre Dutoit. C'est regrettable, mais parfaitement compréhensible au vu des exigences de la planification scolaire.»

Eviter les va-et-vient

Le Conseil municipal se dit en revanche prêt à faire une exception pour les neuf élèves francophones qui ont commencé

l'école enfantine l'année passée à Bienne, au bénéfice d'une autorisation provisoire. En cas de oui au référendum, ceux-ci seront rapatriés dans une école de Nidau en septembre prochain, avant de pouvoir poursuivre leur scolarité à Bienne en 2015. L'exécutif entend donc entamer des discussions avec la Ville de Bienne pour éviter cette année de transition. «Les va-et-vient entre les écoles sont toujours très désagréables pour les enfants. Il était donc important que le Conseil municipal s'engage pour les éviter», a relevé Jean-Pierre Dutoit.

L'élu a encore indiqué que son parti mènerait une campagne en vue du vote du 18 mai: «La récolte des signatures n'était que la première étape. Le vrai travail commence maintenant. Notre défi est de sensibiliser les Alémaniques à notre cause.»